



Séance du 16 mai 2024

Compte rendu de la Commission de la recherche
du 25 janvier 2024

La Commission de la recherche

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu le Code de la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé à la Commission de la recherche ;
- Vu la proposition présentée en Commission de la recherche ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le compte rendu de la Commission de la recherche du 25 janvier 2024 est approuvé, conformément à la pièce jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 16 mai 2024
Le Vice-président de la recherche,
Président de la Commission de la recherche,

Yves GERVAIS

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 21-05-2024

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.



Compte rendu de la réunion de la Commission Recherche

Séance du 25 janvier 2024

Présents : Marion ALBOUY ; Jean-Marc BERJEAUD ; Elsa BERRY ; Delphine BON ; Pascal BOURDON ; Pascal CARATO ; Antoine CLAEYS ; Xavier DROUOT ; Afsaneh GAILLARD ; Yves GERVAIS ; Gwendoline LAFAYE ; Laurence LETURMY ; Christophe MAGAUD ; Théo MARTINEAUD ; Aubin PENNA ; Laurence PIRAULT-ROY ; Yannis POUSSET ; Catherine RANNOUX-WESPEL ; Victor RAUD ; Raphaël THUILLIER ; Karine VIGIER DE OLIVEIRA

Excusés : Christophe GENDREAU-TOUCHAIS

Procurations :

***Noël BRUNETIERE donne procuration à Catherine RANNOUX-WESPEL ;
Jean-Pierre GAZEAU donne procuration à Yannis POUSSET ;
Julie GONVIN donne procuration à Christophe MAGAUD ;
Lucie KARAYAN-TAPON donne procuration à Afsaneh GAILLARD ;
Denis LEMONNIER donne procuration à Yves GERVAIS ;
Thierry SAUZEAU donne procuration à Jean-Marc BERJEAUD ;
Cécile TREFFORT donne procuration à Karine VIGIER DE OLIVEIRA***

Invités : Damien SALLES ; Michaël NAUGE

NB : Les annexes ne sont plus transmises en documents papier, mais seront à disposition sur l'Intranet une fois le compte rendu approuvé.

Ordre du jour

Commission Recherche en formation plénière :

I - Présentation du nouveau site Science Ouverte et du guichet unique de la donnée – Damien SALLES, vice-président délégué à la Recherche, politique de publication scientifique et de documentation et Michaël NAUGE, responsable du service Appui au pilotage de la DRInnov

II - Synthèse enquête DU dans le cadre de l'expérimentation post Gillet

III - Questions diverses

Commission Recherche en formation restreinte :

Commission Recherche en formation restreinte aux personnels habilités à diriger des recherches :

I - Examen des demandes d'autorisation à codiriger une thèse

II - Examen des demandes d'autorisation d'inscription et examen des propositions de désignation des rapporteurs et de jury en vue de la soutenance de l'habilitation à diriger des recherches

III - Questions diverses

Yves GERVAIS ouvre la séance à 15h00.

Commission Recherche en formation plénière :

Voir power-point de présentation en annexe.

I - Présentation du nouveau site Science Ouverte et du guichet unique de la donnée – Damien SALLES, vice-président délégué à la Recherche, politique de publication scientifique et de documentation et Michaël NAUGE, responsable du service Appui au pilotage de la DRInnov

Voir power-point de présentation en annexe.

Damien SALLES présente le cadre dans lequel se déploie le nouveau site. L'établissement se mobilise en faveur de la Science Ouverte, de l'ouverture des publications et des données. Il s'est doté, il y a deux ans, d'une feuille de route pour la Science Ouverte. L'un des éléments de sa mise en œuvre opérationnelle est l'élaboration et la mise en production d'un site généraliste sur la Science Ouverte. A travers ce site, une offre de services est faite à l'ensemble de la communauté des enseignants chercheurs : HAL, accès à un nouveau service monté à la DRInnov dédié à l'aide au pilotage de la recherche et à la Science Ouverte. Ce nouveau service propose l'accès à un guichet de la donnée, guichet unique d'établissement pour lequel une labellisation va être demandée au Ministère en tant qu'Atelier de la donnée.

Michaël NAUGE précise que ce guichet de la donnée vient compléter le concept plus général de la Science Ouverte. Il existe à présent un site web dédié à la Science Ouverte à l'Université sur lequel il propose de naviguer : informations d'ordre général, liens permettant d'accéder aux différents services, éléments sur la stratégie de l'Université, piliers sur lesquels reposent la Science Ouverte : publications, données, partage des codes source et des logiciels, évaluation, formation. On y retrouve aussi quelques indicateurs et un accès facilité au guichet de la donnée.

M. SALLES ajoute que le CNRS s'est désabonné de la base de publications SCOPUS pour accélérer le développement de la science ouverte et se tourner vers des solutions ouvertes.

Les données de la recherche sont des biens précieux. Il est impératif pour la recherche de mettre à l'épreuve les hypothèses, de poursuivre des travaux précédents. La production et l'exploitation est coûteuse (financièrement, en temps), complexe (complexité technique, organisationnelle). L'accessibilité des données des publications : « les publications permettent d'accéder à environ 10 % des données, le reste demeurant disponible mais non utilisé sur les disques durs d'ordinateurs. »

Quelles données ? : les données scientifiques des projets de recherche (« des enregistrements factuels (chiffres, textes, images et sons), qui sont utilisés comme sources principales pour la recherche scientifique et sont généralement reconnus par la communauté scientifique comme nécessaires pour valider des résultats de recherche. »).

Les avantages d'une bonne gestion des données : éviter de les perdre, comparer des résultats, faire des méta-analyses, favoriser la collaboration, augmenter les chances d'être cité, répondre facilement aux attentes des collègues et éditeurs, éviter la captation par certains éditeurs.

La gestion des données scientifiques s'inscrit dans une stratégie nationale : le Plan National pour la Science Ouverte. Il s'agit « d'ouvrir les données pour favoriser leur réutilisation par les chercheurs, les enseignants, les citoyens et par les entreprises pour qu'elles deviennent créatrices de valeur scientifique et économique ».

La gestion des données scientifiques s'inscrit également dans une stratégie locale : la feuille de route pour la science ouverte à l'université de Poitiers (2022). Elle comprend les axes suivants : axe 1 : soutenir la publication et la diffusion en accès ouvert ; axe 2 : contribuer à faire évoluer les modèles économiques de l'édition scientifique ; axe 3 : favoriser la bonne gestion et l'ouverture des données de la recherche ; axe 4 : ouvrir et promouvoir les codes sources produits par la recherche ; axe 5 : Science Ouverte et évaluation ; axe 6 : accompagnement et formation à la science ouverte.

L'avis des financeurs sur la gestion des données : exemple ANR : « L'Agence attire l'attention des coordinateurs sur l'importance de considérer la question de la gestion et du partage des données dès le montage du projet. » ; « Elle demande l'élaboration d'un plan de gestion de données [...] document qui synthétise la description et l'évolution des jeux de données, et prépare le partage, la réutilisation et la pérennisation des données. ».

Le Plan de gestion des données (PGD) est un outil de gestion de projet qui formalise de nombreux implicites. Exemples (modèle ANR) :

- Quelles données (types, formats et volumes) seront collectées ou produites ? (Privilégier les formats standards et ouverts. Justifier l'utilisation de certains formats.)
- Comment de nouvelles données seront-elles recueillies ou produites ? (Expliquer quelles méthodologies et quels logiciels seront utilisés.)
- Comment des données préexistantes seront-elles réutilisées ? (Expliquer comment la provenance des données sera documentée.)
- Quelles métadonnées et quelle documentation (par exemple méthodologie de collecte et mode d'organisation des données) accompagneront les données ? (Indiquer quels standards de métadonnées seront utilisés (par exemple DDI, TEI, EML, MARC, CMDI). Penser à la documentation qui serait nécessaire pour permettre une réutilisation des données.)
- Quelles mesures de contrôle de la qualité des données seront mises en œuvre ? (Il s'agit là de préciser les processus comme la calibration, la répétition des échantillons ou des mesures [...])
- Comment les données et métadonnées seront-elles stockées et sauvegardées tout au long du processus de recherche ? (Le stockage des données sur des ordinateurs portables, des disques durs externes, ou des périphériques de stockage tels que des clés USB n'est pas recommandé.)
- Comment la sécurité des données et la protection des données sensibles seront-elles assurées tout au long du processus de recherche ? (Expliquer qui aura accès aux données au cours du processus de recherche et comment l'accès aux données est contrôlé, en particulier dans le cadre de recherches menées en collaboration. [...])

Le besoin prioritaire actuel : les chercheurs ont besoin de rédiger efficacement le Plan de Gestion des Données (PGD) de leurs projets financés (ANR, Europe...) – PGD comme outil d'aide au pilotage de projet (volet données) : prévenir et anticiper les problèmes bloquants (espace de stockage, partage avec les membres du projet, sécurisation, RGPD, temps consacré à la consolidation et à la diffusion des données...) ; faciliter les échanges et les croisements (minimiser les frictions entre tous les acteurs du projet)

Le guichet de la donnée de Poitiers est une porte d'accès unique vers une offre d'accompagnement pour une gestion simplifiée et efficace des données scientifiques au plus près des projets :

- Une coordination d'un réseau interprofessionnel : DPO, référent intégrité, SCD, i-médias, MSHS, PUD, DRInnov, correspondants labos.
- Des services de conseils à l'assistance concrète
- Des sensibilisations, formations et événements
- Des ressources et outils

Ce guichet répond aux objectifs suivants :

- Encourager et faciliter la rédaction de Plans de gestion de données (PGD) : conseils et relecture individualisés ; simplification des réponses à toutes les questions du PGD par la mise à disposition de recommandations de l'établissement dans la plateforme DMP Opidor

- Accompagner à la FAIRisation des données : aide au choix et aux dépôts dans l'entrepôt de données approprié ; aide à la sélection d'une licence de partage et de diffusion des données ; conseils sur les métadonnées, les plans de classements, les conventions de nommage, les formats de fichiers, les chaînes de traitements de données
- Sensibiliser et former à la Science Ouverte : événements et formations

Les coulisses du guichet : il est constitué d'un réseau d'experts de l'établissement coordonnés (ingénierie de projets, DPO, référent intégrité scientifique, systèmes d'information i-médias, PUD, plateforme technologique, pilier SO Publication, référents laboratoires, correspondants laboratoires).

Il fonctionne en Groupe de Travail : GT-Data (DMP-Opidor, assistances et conseils projet, accompagner à la FAIRisation des données) ; GT-Formation (centraliser, coordonner et diffuser les actions planifiées en lien avec la Science Ouverte (SO), construire des parcours de formation SO à destination des personnels d'appui, des chercheurs et des doctorants) ; GT-Outils (adresse mail fonctionnelle, ticket glpi, DMP-Opidor, iris, webex team, bucket s3, calculateur, indicateurs, suivi) ; GT-Communication (site web, interlocuteurs labos : relayer les événements/formations, les avancées des GT, faire remonter des pratiques/difficultés disciplinaires) ; GT-Codes et Logiciels (Forges, licences, stratégie de valorisation).

Les interfaces du guichet :

Un site web : scienceouverte.univ-poitiers.fr

Une adresse mail : donnees-recherche@univ-poitiers.fr

Un réseau d'interlocuteurs « DATA » de proximité : 35+ correspondants UP

Une entrée et des communautés IRIS (intranet) : (en cours)

L'écosystème hors université de Poitiers : Opidor, Doranum, réseau des Ateliers de la donnée, Couperin, DataCité, Centre de ressources entrepôt-catalogue Recherche Data Gouv, Centres de référence thématiques (Progedo, Huma-Num), URFIST Bordeaux, GIS Réseau URFIST,

Le guichet de la donnée de l'université de Poitiers pourrait être labellisé « Atelier de la donnée ». Il s'appuie en effet sur l'écosystème Recherche Data Gouv qui comprend un entrepôt de confiance et catalogue, des centres de ressources (Opidor, Doranum, URFIST), des centres de références thématiques (TGIR Huma-Num, Progedo, Data Terra, PNDB, CDS) et un réseau des Ateliers de la donnée. Une rencontre a eu lieu en octobre 2023 avec Isabelle BLANC, administratrice ministérielle des données, des algorithmes et des codes sources au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. A la suite de cette rencontre, une démarche a été entreprise en vue de la labellisation du guichet de la donnée de l'université de Poitiers comme Atelier de la donnée (dossier de demande de labellisation à transmettre pour le 15 février 2024).

M. SALLES indique que l'université de Poitiers organisera en juin prochain sur le site du Futuroscope le séminaire national Data Gouv pour lequel 150 participants sont attendus.

Il adresse ses remerciements à toute l'équipe et particulièrement à M. NAUGE.

Laurence PIRAULT-ROY demande si l'accompagnement à la rédaction des PGD inclut des modèles et des tutoriels de formation.

S'agissant de l'autoformation en asynchrone, le service est capable d'y répondre car au niveau national ces formations ont déjà été faites. Elles sont disponibles sur l'interface nationale Doranum.

Pour les exemples, le service a commencé à en donner quelques-uns dans ses recommandations. Lorsqu'on utilise l'interface DMP Opidor, en face de chaque question figure un onglet additionnel UP avec quelques explications et des exemples. Actuellement, le service propose des recommandations suffisamment génériques pour être transposables à toutes les disciplines. Mais, progressivement de plus en plus d'exemples viendront compléter ces recommandations par discipline ou par grand secteur.

M. SALLES précise que les PGD ne concernent pas seulement les sciences dures, mais également les sciences humaines et le droit.

Yannis POUSSET s'interroge sur l'augmentation du prix d'abonnement des éditeurs et sur les moyens mis en place par l'Université pour contrecarrer cela.

La question est plus large que les données. Elle concerne les publications, sachant que les données sont le nouvel horizon des éditeurs. L'université de Poitiers ne peut pas faire grand-chose pour contrer la hausse des prix des abonnements numériques. Cette contrainte financière rogne toutes ses marges de manœuvre en terme documentaire. Au niveau national, l'Université n'est pas très bien placée en terme documentaire malgré les moyens mobilisés par étudiant et enseignant chercheur. Le consortium Couperin est mandaté par l'Etat pour négocier au niveau national tous les 4 ans le tarif des abonnements, notamment la licence Elsevier et le bouquet de revues. Cela représente 280 000 € pour l'établissement. Les négociations viennent de se terminer, elles ont été âpres et ont abouti à une augmentation de la licence Elsevier de 1% cette année et une stabilité les années suivantes. Il y a une façon de faire baisser le coût des abonnements, c'est de réfléchir à la question des APC, des frais de publications. Le problème est que les éditeurs se sont aussi emparés des frais de publication pour faire de l'accès ouvert. L'Université devra s'interroger à terme sur la mise en place éventuelle d'un fonds annuel limité par exemple à 50 000 € pour payer les APC.

Xavier DROUOT demande si les données de santé sont acceptées.

C'est un cas particulier. Il y a un encouragement à partager, mais les données partagées ne doivent pas contenir de données sensibles ou de données à caractère personnel. Dans ce cas au contraire, un protocole particulier de mise en sécurité doit être respecté. Les données de santé sont des données généralement sensibles ou personnelles sauf si elles ont été suffisamment transformées.

C'est le cas aussi des données des laboratoires ZRR.

II - Synthèse enquête DU dans le cadre de l'expérimentation post Gillet

Khaled HIRECH présente une synthèse de l'enquête menée auprès des directeurs d'unités de recherche dans le cadre de l'expérimentation post Gillet.

Les objectifs de la Ministre :

La feuille de route de la Ministre :

- Piloter le projet par les universités
- Déployer des expérimentations sur l'objectif 3
- Réunion toutes les 6 semaines avec France Université

Simplifier pour donner plus de temps et de sens pour la recherche :

- Faciliter la gestion de la recherche
- Avoir un système d'information unique pour la recherche
- Développer les infrastructures partagées (IPAR)
- Simplifier la gestion des UMR
- Trouver une souplesse de fonctionnement en cohérence avec la réglementation (finances)

Les objectifs de l'expérimentation post-Gillet pour l'UP :

- Simplifier pour donner plus de temps et de sens à la recherche
- Travailler sur les différents scénarii de simplification de la gestion administrative de la recherche, notamment pour la gestion des UMR

- Définir une trajectoire commune et des actions à soutenir pour progresser vers une gestion harmonisée et simplifiée pour les unités de recherche
- Proposer et mettre en place la structuration et la gouvernance permettant un pilotage pertinent et efficace de la recherche

Le cadrage du Ministère du 04/12/2023 :

3 grands principes de fonctionnement et les acteurs du projet :

- Le positionnement du MESR en pilotage national de la simplification (élaboration d'un cadrage de l'expérimentation, mise en place d'un suivi national...)

Son rôle : Le MESR préside et pilote un comité de pilotage « simplification ». Le COPIL pilote l'ensemble de la stratégie de simplification et valide sa planification. Il s'assure de la bonne coordination des acteurs concernés.

- Le positionnement de l'Inspection générale en accompagnement de la simplification sur le terrain, et en contributeur au sein du COPIL de la simplification

Son rôle : L'IGESR assure un suivi régulier des expérimentations auprès des sites expérimentateurs et leur apporte conseil et soutien dans la démarche. Il contribue par l'expertise collective, à la construction du « baromètre de simplification ».

- La mise en place d'un comité de pilotage au sein des universités expérimentatrices

Son rôle : Les universités favorisent la synergie entre la formation, la recherche et l'innovation au niveau territorial. Elles sont légitimes pour coordonner l'ensemble des acteurs et élaborer une stratégie cohérente.

Les grandes étapes de la démarche :

Calendrier expérimentation post-Gillet :

- 03/10/2023 : 1^{er} COPIL expérimentation Gillet
- 02/11/2023 : réunion DU
- 21/11/2023 : envoi du questionnaire aux DU
- 19/12/2023 : analyse du questionnaire
- 20/12/2023 : rencontre IGESR
- 04 et 05/01/2024 : réunions avec les ONR (CNRS/INSERM)
- 10/01/2024 : réunion avec les services métiers
- 17/01/2024 : COPIL simplification Gillet
- 18/01/2024 : réunion DU
- 23/01/2024 : entretiens avec les IGESR
- 31/01/2024 : retour de la feuille de route au Ministère

Les résultats de l'enquête :

La méthode de l'enquête :

- Questionnaire envoyé à tous les DU (UMR, UR) via lime Survey
- 3 volets étudiés Finances-RH-Pilotage
- 15 jours pour répondre entre le 21/11/2023 et le 04/12/2023
- Analyse du questionnaire
- Restitution à l'équipe de direction en charge du projet Gillet
- Restitution avec les responsables des services métiers (DRH, DIAF, AC, DGSA)
- Restitution au COPIL 17 janvier 2024

Le retour en chiffres de l'enquête :

Taux de réponse de l'enquête 60%

48 répondants dont 22 retours exploitables ; 24 unités de recherche participantes sur 39 au total dont 12 UR rattachées à l'UP, 10 UMR UP/CNRS, 2 UMR UP/INSERM

11 répondants sur 22 sont familiers, voire très familiers (9%) avec le rapport Gillet

Les principaux irritants identifiés :

Domaine Finances :

1. Converger vers des pratiques budgétaires et comptables plus similaires entre les tutelles avec notamment un premier chantier pour harmoniser les pratiques UB recherche/Projets transversaux
2. Améliorer la consultation budgétaire en offrant une meilleure visibilité de l'utilisation des crédits
3. Mettre en place des dialogues de gestion annuels entre les laboratoires et les tutelles
4. Simplifier les procédures d'achat – service fait
5. Simplifier la gestion des missions en particulier à l'étranger

Domaine RH :

1. Intégrer les laboratoires en tant que partie prenante lors des entretiens de recrutement
2. Développer le plan de formation des personnels de recherche (DU/gestionnaire) notamment sur des thématiques spécifiques (gestion des risques, outils bureautiques ...)
3. Être plus transparent et mieux communiquer sur la politique RH et les procédures RH
4. Mettre en place une procédure d'accueil des personnes en situation de handicap
5. Initier un travail de prospection des ressources et d'identification des évolutions dans les métiers
6. Mettre en œuvre un suivi des congés des doctorants

Domaine Pilotage :

1. Améliorer la communication des informations liées : aux décisions du CA, aux procédures, aux évolutions réglementaires, aux modalités de gestion des frais et de leur répartition entre les tutelles
2. Harmoniser la délégation UP/ONR (CNRS/INSERM)
3. Clarifier la gestion des conventions de recherche (et les ouvertures budgétaires) et le circuit des signatures
4. Optimiser l'ouverture et la disponibilité des fonds
5. Mutualiser les outils et les échanges des données entre les tutelles

Autres services à étudier :

- Guichet de la donnée (plan gestion données, SCD, DSI, SPVR, MSHS, DPO... CERCA, Migrinter) – accompagner les labos sur un plan de gestion des données
- Sciences et société

Les suggestions et pistes d'amélioration des services métiers :

Domaine Finances :

- Des évolutions en finances : règles allégées pour report crédits, reprogrammation crédits investissement, prise en charge crédit personnel en central, frais de gestion (crédits non dépensés), ouverture des crédits des conventions dans un délai rapide (sauf pour crédits non justifiés par un engagement du partenaire)
- A voir avec la gouvernance pour ouvrir des crédits avec quels justificatifs ?
-) Des procédures existent – sensibiliser, identifier dans IRIS
- Lier le chantier de simplification des procédures d'achat – certification du service fait, avec la mise en place de la nouvelle gouvernance pour modifier les délégations de signature
- Attendre le retour du national pour la simplification de la gestion des missions en particulier à l'étranger

Domaine RH :

- Rappel de la réglementation concernant les jurys de concours et sur la présence des directeurs de laboratoires dans les jurys de recrutement
- Travailler avec le CNRS pour accompagner les DU sur une formation commune ou une autre modalité de partage de connaissance
- Travailler avec le CNRS sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)
- Faire remonter au national le besoin de bénéficier du statut chercheur contractuel

Laurence LETURMY a été interrogée par les IGESR sur les difficultés rencontrées dans la réalisation des contrats de recherche, notamment pour le recrutement de post-doctorants, le retour des aspects financiers... Les questions ont beaucoup porté également sur l'IFR Droit. Les questions étaient ouvertes avec des sous-questions pointues. Les discussions étaient libres et intéressantes.

III - Questions diverses

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 17 heures 30.

Yves GERVAIS
Président de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.